



Burkina Faso



**Programme des Nations Unies
pour le Développement**

Document d'appui au programme

**« Promotion des technologies de l'information et de la
communication pour le développement humain au
Burkina Faso (2003-2005) »**

Description succincte

Le présent Document d'Appui au Programme (DAP) porte sur l'assistance du PNUD au Gouvernement du Burkina Faso dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Cette assistance regroupe un certain nombre d'actions à mettre en œuvre au cours de la période 2003-2005

Au cours de cette période, le PNUD compte commettre des ressources pour appuyer la mise en œuvre de projets structurants et en adéquation avec les axes majeurs de son deuxième Cadre de coopération avec le Burkina Faso (2001-2005).

La promotion des NTIC constitue un des sept thèmes de ce cadre qui s'inspire de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (1995-2005), et également du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adoptée en 2000.

L'appui se traduit par un cadre unique de programmation composé de 4 axes stratégiques :

- I. Formulation de la politique nationale
- II. Accès aux NTIC pour le développement communautaire
- III. Utilisation des NTIC pour le renforcement des Organisations de la Société Civile (OSC)
- IV. Utilisation des NTIC pour la gouvernance

L'ensemble de ces composantes contribuera à la création d'organes de concertation, l'amélioration de l'environnement réglementaire, la création d'un observatoire de veille technologique et juridique, l'appui à des campagnes de formation et de sensibilisation de la société civile, et la facilitation de l'utilisation des outils TIC pour la gouvernance économique et démocratique. Le Programme sera exécuté selon une modalité NEX.

La contribution financière du PNUD au programme est de l'ordre de 1,6 million de dollars des Etats-Unis en appoint à des ressources additionnelles à mobiliser.

Sommaire

Liste des acronymes.....	4
I. Analyse de situation et diagnostic.....	6
<i>I.1 Contexte.....</i>	<i>6</i>
<i>I.2 Caractéristiques du secteur des TIC</i>	<i>8</i>
I.2.1 Politique nationale et environnement réglementaire	8
I.2.2 Les infrastructures et l'offre technologique.....	9
I.2.3 Les acteurs.....	11
<i>I.3 Facteurs limitants et problèmes à résoudre</i>	<i>11</i>
1.3.1 Un environnement réglementaire non favorable.....	11
1.3.1 Une absence de politiques et de stratégies sectorielles de TIC et développement	14
II. Appui du PNUD.....	16
<i>II.1. Consistance avec le cadre politique.....</i>	<i>16</i>
<i>II.2 Stratégie d'appui du PNUD.....</i>	<i>18</i>
Axe 1 Formulation de la politique nationale.....	20
Axe 2 Accès aux TIC pour le développement communautaire.....	22
Axe 3 . Utilisation des NTIC pour le renforcement des OSC.....	27
Axe 4 : NTIC pour la gouvernance (économique, démocratique et administrative).....	29
III. Eléments de Budget.....	31
<i>III.1 Contre-partie nationale.....</i>	<i>32</i>
<i>III.2 Poids budgétaire des différentes composantes dans le programme.....</i>	<i>32</i>
IV. Arrangements de gestion.....	33
<i>IV.1 Cadre institutionnel et technique de gestion.....</i>	<i>33</i>
<i>IV.2 Gestion administrative et financière.....</i>	<i>35</i>
V. Apports.....	36
<i>V.1. Suivi-évaluation.....</i>	<i>36</i>
<i>V.2. Equipements.....</i>	<i>36</i>
VI. Partenariat.....	36
VII. Hypothèses	37
VIII. Facteurs de risques.....	38
IX. Conséquences sur l'environnement.....	39

X. Dimension genre du programme.....39

XI. Contexte légal.....39

Annexes.....41

Liste des acronymes

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADRAO	Association des Régulateurs de l’Afrique de l’Ouest
ADSL	Asynchronous Digital Subscriber Line
ARTEL	Autorité de Régulation des Télécommunications
ASECNA	Agence pour la SECurité de la Navigation Aérienne en Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement

DAP-NTIC

BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne des Investissements
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BSONG	Bureau de Suivi des ONG
CCI	Centre de Commerce International
CEDAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CID	Circuit Intégré de la Dépense
CIE	Comptabilité Intégrée de l'Etat
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
CSI	Conseil Supérieur de l'Information
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAP	Document d'Appui au Programme
DELGI	Délégation Générale à l'Informatique
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EPA	Etablissement Public à Caractère Administratif
EPIC	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
FESPACO	Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou
GPRS	General Packet Radio Service
ICASA	Information and Communication Authority of South Africa
IPPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
ISOC	Internet Society
NEX.	National Exécution
NICI	National Information and Communication Infrastructure
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OFCOM	Office of Communication
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONAC	Office National du Commerce Extérieur
ONATEL	Office National des Télécommunications
OSC	Organisations de la Société Civile
OSIRIS	Observatoire des Systèmes d'Information, les réseaux et les Inforoutes au Sénégal
PNGB	Plan National de Bonne Gouvernance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRGE	Projet de Renforcement de la Gouvernance Economique
RENER	Réseau National pour l'Education et la Recherche
SAT3-WASC-SAFE	South African Telecommunications 3-West African Submarine Cable-South Africa-Far-East
SIAO	Salon International de l'Arasant de Ouagadougou
SIGASPE	Système Intégré pour la Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
SONABHY	Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UCC	Ugandan Communication Commission
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest- Africaine
UIT	Union Internationale de Télécommunications
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
VNU	Volontaires des Nations Unies
VoIP	Voice over Internet Protocol
WAP	Wireless Access Protocol
WebSAT	Web Satellite
Wi-Fi	Wireless-Fidelity

I. Analyse de situation et diagnostic

I.1 Contexte

Le développement économique et social du Burkina fait face à de multiples défis qui ont été analysés dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP)¹. Ce document de référence, adopté par tous les acteurs de la vie nationale ainsi que les partenaires au développement du Burkina Faso, retient les axes prioritaires

¹ http://www.worldbank.org/poverty/Burkina_PRSP_French

d'action durant la période 2001-2010 et énonce les objectifs spécifiques devant permettre de réduire la pauvreté. Ces objectifs sont les suivants : (i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;(ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base ; (iii) élargir les opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, et (iv) promouvoir la bonne gouvernance.

Le Burkina dispose d'un certain nombre d'atouts dont :

- la stabilité de son gouvernement et le fonctionnement régulier de ses institutions ;
- la mise en œuvre progressive de la décentralisation, avec des élections locales prévues pour 2003 ;
- la consolidation en cours du processus de démocratisation dont la création d'une commission électorale nationale indépendante, (CENI), la garantie du pluralisme démocratique et la liberté de la presse régulée par un Conseil Supérieur de l'Information (CSI), la réforme du système judiciaire et amélioration du système carcéral ;
- la longue tradition du pays en matière de développement communautaire ;
- Une gestion économique saine ayant acquis la confiance des partenaires au point de faire du Burkina un pays pilote dans la nouvelle approche de l'aide publique au développement a travers nouvel instrument : l'aide budgétaire non ciblée (ex : Union Européenne, Pays-Bas, Banque mondiale) ; en outre, ces efforts ont valu au Burkina Faso d'être parmi les premiers pays africains à être éligible à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) ;
- Une tradition de gestion participative témoignée par la série de consultations menées depuis 1992, et réaffirmée à travers une volonté politique claire de transparence dans la gestion des affaires publiques au terme des engagements pris et exprimés dans le CSLP approuvé par les partenaires en développement.
- L'adoption et la mise en œuvre en cours d'un Plan National de Bonne Gouvernance (PNGB)² , et dont les objectifs généraux visent à :
 - 'mettre en place un Etat Stratège à même de jouer efficacement son rôle normatif, d'orientation et d'impulsion du développement socio-économique ;
 - créer un environnement incitatif à l'émergence d'un secteur privé tout en mettant l'accent sur sa professionnalisation ;

² Le PNGB est en cours de reformulation, le programme des activités devrait comprendre des composantes NTIC

- promouvoir une société civile capable d'influer sur les différentes décisions politiques et économiques et de constituer un véritable contrepoids social.''

La réalisation des objectifs des quatre axes stratégiques du CSLP et en particulier celle des objectifs du PNGB est tributaire de la facilité de dialogue constructif entre les acteurs des stratégies édictées (Gouvernement (Etat)- Société civile (Population)- Secteur privé). Ce dialogue constructif suppose pour chacune des parties prenantes, la production et/ou l'accès à l'information lui permettant de s'affranchir par le savoir et de prendre une part active au processus de développement et en particulier pour le secteur privé et la société civile et de façon plus globale les populations, d'avoir la possibilité de contribuer aux prises de décisions concernant leur développement.

Comme le montrent les tableaux 3 et 3 bis de l'annexe 7, la réalisation du PNGB contribue à la réalisation des objectifs du CSLP.

Les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le gouvernement au cours des années à venir sont (i) accroître le Produit intérieur brut (PIB) par habitant d'au moins 3% par an entre 2000 et 2002 et de 4 à 5% par an à partir de 2003 ; (ii) réduire l'incidence de la pauvreté à moins de 45% à 30% à l'horizon 2015 ; (iii) améliorer l'espérance de vie d'au moins dix ans.

(extrait du CSLP)

Le présent document d'appui voudrait contribuer à la prise en compte du potentiel des TIC dans le cadre général de la réalisation des objectifs du CSLP et avec un accent particulier sur le PNGB, en appuyant les efforts du gouvernement pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'utilisation des TIC pour le développement humain durable. Le présent document ne constitue pas une stratégie sectorielle de e.gouvernance ou encore moins de e.gouvernement en soi, mais dans une certaine mesure, prépare le terrain en mettant des dispositifs pour en faciliter la conception ultérieure ; par ailleurs, il appuie la réalisation de projets structurants avec un mécanisme d'apprentissage et d'approfondissement, tenant compte des caractéristiques actuelles du secteur des TIC au Burkina et de l'évolution tendancielle mondiale des technologies.

I.2 Caractéristiques du secteur des TIC

I.2.1 Politique nationale et environnement réglementaire

Le secteur des Télécommunications est régi par [la loi n°051/98/AN](#) qui libéralise partiellement le secteur, notamment le mobile et les données, et qui crée un organe de régulation du secteur, [l'ARTEL](#), ayant un statut d'établissement public à caractère administratif, chargé également de la collecte et de la gestion du fonds de développement du service universel. Une réflexion est en cours tendant à modifier le statut de l'ARTEL pour en faire un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

L'Onatel, l'opérateur historique, détient toujours le monopole sur les services de base (téléphonie fixe) et sur l'international, mais le processus de sa privatisation est en cours.

La politique et l'environnement sont également définis en tenant compte du contexte international (UIT et OMC) et sont appelés à s'adapter au cadre de l'intégration régionale (UEMOA et CEDA). En effet des réflexions sont en cours dans ces cadres régionaux pour une harmonisation des politiques et règlements du secteur, et à cette fin une association des régulateurs vient d'être créée (Association des Régulateurs de l'Afrique de l'Ouest (ADRAO)).

La politique informatique est définie par un Conseil Supérieur à l'Informatique présidé par le chef du Gouvernement, et mise en œuvre par la Délégation Générale à l'Informatique ([DELGI](#)) créé en 1990, qui joue le rôle de régulateur et dont les attributions ont été revues en 1997. Ainsi, *'la Délégation Générale à l'Informatique est rattachée au Premier Ministère. Elle est aujourd'hui l'outil d'aide à la décision, d'exécution et de contrôle de la politique informatique de l'Etat. Elle est chargée de la planification, de la réglementation et du contrôle de l'informatique, de la planification, du suivi de la formation et de la recherche en informatique, de la délivrance des agréments pour la fourniture d'équipements et de services informatiques, de la tutelle technique des centres de traitement informatique, des centres de formation informatique et de toutes autres structures publiques''*

Le secteur des médias et de la presse est régulé par un code de l'information dont la mise en application est assurée par un Conseil Supérieur de l'Information ([CSI](#))³. Le code (*la loi N° 56/93/ADP du 30 décembre 1993*) fixe les règles qui protègent et encadrent la liberté de la communication, les textes législatifs et réglementaires applicables aux diffuseurs publics et privés,

1.2.2 Les infrastructures et l'offre technologique

L'ossature nationale de service de base est composée essentiellement d'artères de transmission en faisceaux hertziens numériques, une dizaine de centraux de commutation temporelle et un système d'abonnés aéro-souterrains réalisés avec des fils à paire symétrique, et quelques kilomètres de câbles à fibre optique pour des liaisons inter-centraux. Le nombre d'abonnés au réseau fixe est de l'ordre de 60 000 dont plus de 80 % concentrés dans les zones urbaines. Comme dans la plupart des pays africains, la saturation est chronique, les délais d'attente très longs, et d'où l'impossibilité d'estimer la demande réelle, malgré un besoin pressant et perceptible.

Toutefois, on peut observer qu'en moins de deux ans d'activités des opérateurs de mobile, le nombre des abonnés au mobile a dépassé celui des fixes ; ceci n'est pas propre au Burkina, mais il est un indicateur de la demande sociale en matière de communication à travers le monde.

³ <http://www.csi.fasonet.bf>

Les zones rurales sont desservies par des systèmes radio de type IRT 2000 ou SR 500 ; depuis 2001 quelques localités se trouvant dans les axes de transmission des opérateurs de réseau mobile (cellule) sont également couvertes ;

La connexion au réseau Internet est assurée par l'ONATEL, et le débit de la liaison internationale est passée de 64Kb/s en 1997 à seulement 4Mb/s en 2002. Un projet de réseau de fibre optique devant relier le câble sous-marin ouest africain (SAT 3 – WASC-SAFE) est en cours de réalisation et devrait permettre l'accroissement du débit international. L'ossature du réseau national dessert 6 villes par des liaisons de 2Mb/s .

On dénombre quelques 7 à 10 000 abonnés au réseau Internet et environ 30 000 internautes dont la majorité utilisent les adresses gratuites offertes par des portails internationaux (Caramail, Hotmail, Yahoo)

Une visite - sondage de la centaine de sites Web du Burkina révèle la non régularité des mises à jour, les difficultés d'accès au site, l'inexistence de possibilité de "Chat" de Webmail. Toutefois les sites comme ceux du SIAO, de la Chambre de commerce, du FESPACO, de l'ONAC, font exception dans certains cas ; mais ils sont conçus pour l'extérieur principalement.

Les accès collectifs⁴ sont assurés par des télécentres privés au nombre de 5819 selon le dernier recensement de l'Onatel, et dont 75 % sont situés dans la capitale, Ouagadougou ; dans les autres régions, ils sont situés également et uniquement dans les agglomérations urbaines ; le nombre des cybercentres est estimé à 150, dont plus de 90 % sur Ouagadougou.

Selon le CSI, le secteur de la presse et des média comprend:

- ✓ 42 stations de radiodiffusion sonores dont:
- ✓ 12 stations du secteur public;
- ✓ 30 du secteur privé;
- ✓ 2 télévisions (1 publique, 1 privée);
- ✓ 1 bouquet de rediffusion de 12 chaînes internationales en MMDS
- ✓ 2 radios internationales en F.M. (RFI, Africa n° 1)
- ✓ Plus d'une centaine de titres de journaux. Dont certains sont accessibles en ligne

Enfin, l'offre de formation au niveau national des ressources humaines est assurée par 5 structures dont 3 privées et comprend l'Ecole Supérieure d'Informatique (ESI) en ce qui concerne l'informatique; à cela s'ajoute l'offre faite par les ONG et certains cybercafés pour la navigation sur Internet et un centre régional CISCO pour l'administration des réseaux sis à l'Université.

Les structures de formation pour la presse et les média sont au nombre de 3 dont un département à l'Université .

⁴ Voir plus de détail dans le rapport sectoriel sur les accès collectifs en annexe 10.1

1.2.3 Les acteurs

Les principaux acteurs comprennent, :

- ✓ 3 organismes de régulation (ARTEL, DELGI, CSI)
- ✓ un opérateur de téléphone fixe et trois opérateurs de téléphonie mobile
- ✓ 7 fournisseurs d'accès dont 6 à caractère commercial
- ✓ une centaine de prestataires de services informatiques
- ✓ Une centaine d'éditeurs de presse (radio, TV et journaux)
- ✓ Les ONG (ex : SNV, Yam Pukri, etc.)
- ✓ Un chapitre ISOC-Burkina en cours d'établissement,
- ✓ Une association de promoteurs du logiciel libre, ABUU, vient d'être dotée d'un laboratoire à cette fin par la Francophonie,
- ✓ Etc.

Enfin, quoique non acteurs sur le terrain, il convient de noter la contribution des partenaires au développement du secteur des TIC dont les principaux intervenants sont : PNUD, CNUCED, OMC/CCI, UIT, le groupe de la Banque Mondiale, (Development Gateway), BAD, BOAD, BEI, Francophonie CEDAO), Coopération bilatérale : Allemagne Canada, Danemark, France, Japon, Pays-Bas, Suisse, etc.

I.3 Facteurs limitants et problèmes à résoudre

De l'analyse des caractéristiques du secteur, et des résultats des divers entretiens menés par l'équipe des consultants internationaux et nationaux, il ressort que deux facteurs majeurs corrélés handicapent les efforts de développement du secteur des TIC au Burkina et aggravent les autres contraintes classiques (analphabétisme, faiblesse de revenus, coûts des accès, handicap moteur ou sensoriel, etc.).

1.3.1 Un environnement réglementaire non favorable

- La situation de monopole de l'Onatel entraîne une insuffisance de l'offre et des tarifs très élevés ; cette situation est déplorée non seulement par la majorité des personnes et structures visitées, mais aussi reconnue et soulignée dans le CSLP contre un facteur contribuant à augmenter les coûts de transaction ;

“Le Burkina a des coûts de facteurs relativement élevés par rapport aux autres pays de la région. En particulier, les coûts de transports, **télécommunications**, eau et énergie sont de loin supérieurs à la moyenne des pays de la zone et sont souvent les plus élevés. Plus que l'enclavement, c'est la structure monopolistique des marchés et la fiscalité qui sont à la base des coûts non compétitifs au Burkina”.

Extrait du CSLP

Outre le fait que cela freine l'attrait des investisseurs nationaux et étrangers, cela a pour conséquences immédiates, l'inégalité d'accès aux services des TIC, la concurrence déloyale faite au secteur privé local. Par exemple, les fournisseurs d'accès privés et le département Fasonet de l'Onatel ne bénéficient pas des conditions équitables sur le marché de l'ensemble du territoire ; en effet, s'ils sont

situés hors de la capitale, les éventuels abonnés des fournisseurs privés doivent supporter des tarifs interurbains pour accéder au réseau Internet, alors que ceux de Fasonet sont taxés en local.

A noter l'inexistence d'une tarification spéciale Internet pour les connexions au réseau.

L'insuffisance des infrastructures ne permet pas non plus la multiplication des télécentres et cybercentres en zones rurales, la faible concurrence dans ce secteur entraînant par ailleurs des tarifs de connexion très élevés : 1500 FCFA pour une heure de connexion contre une moyenne de 500 FCFA dans la sous-région.

Le handicap du secteur privé est aussi souvent dû à l'indisponibilité et à la cherté de lignes spécialisées, (manque de modem), et le ralentissement chronique des débits.

A notre connaissance, il n'existe pas de stratégie d'introduction à court ou moyen terme des technologies de haut débit (ex : ADSL, Wi-Fi,) et la téléphonie de voix sur IP (VoIP) est officiellement interdite, même si dans la pratique, elle est utilisée clandestinement au détriment des recettes de l'opérateur.

Dans ces conditions, les favorisés dans l'accès à Internet sont les services administratifs dont la DELGI est le fournisseur d'accès, et les organisations internationales qui louent des lignes spécialisées de 64Kb/s ou de 128Kb/s; A noter par ailleurs, que les clients grand-compte ont obtenu des dérogations pour acquérir des VSAT afin d'assurer leurs liaisons internationales, même si c'est en réception simple ou en groupe fermé d'utilisateurs (ex : ASECNA, Banque Mondiale, BCEAO, SONABHY, etc.);

En attendant la constitution du fonds du service universel, et la réalisation de projet de télécommunication rurale sur financement de la banque mondiale, l'Onatel qui avait en charge le désenclavement des zones rurales, est handicapé par le manque de ressources, la concurrence dans le mobile lui ayant ôté le segment le plus rentable du secteur.

Cette situation de monopole freine l'expansion du secteur privé et la possibilité d'avoir recours à des solutions technologiques alternatives aujourd'hui disponibles et adaptées aux zones rurales ; alors que dans le même temps, il n'apparaît pas clairement une stratégie de l'opérateur de saisie de l'opportunité de marché porteur que constituent les TIC et Internet en tant que segment porteur

Mais à la décharge de l'Onatel, sa situation d'entreprise publique ne favorise pas toujours ses relations avec son principal client actuel qui est aussi par ailleurs son propriétaire, l'Etat, notamment en matière de recouvrement des factures.

- La convergence des technologies (voix, données et images) commande une relecture de la régulation du secteur en tenant compte que les NTIC ne font pas une dichotomie entre informatique et télécommunications et que

surtout de nouveaux défis post- réforme émergent ; la coexistence de trois structures de régulation posera à des terme des difficultés de coordination, si le secteur venait à connaître un développement plus significatif. Certains pays ont anticipé ces problèmes en fusionnant les organes de régulation de l'audiovisuel et des télécommunications pour créer une structure unique de régulation du secteur des technologies de l'information et de la communication (ex : ICASA en Afrique du Sud, OFCOM au Royaume Uni, UCC en Ouganda, etc.).

- L'ARTEL, malgré ses ambitions louables, reste handicapé par sa jeunesse et le manque de ressources financières et humaines pour faire face aux urgentes questions de régulation qui deviendront de plus en plus nombreuses et complexes du fait des évolutions technologiques, de la compétition entre les acteurs et de la nécessité d'arbitrage entre les services pour la gestion et le contrôle du spectre radio-électrique, et surtout de la réalisation des objectifs du service universel (aménagement du territoire).
- Plus précisément, des questions telles que la cybersécurité, les fraudes, les questions d'éthique, de protection de l'environnement et de la santé exigeront des moyens humains et matériels pour une prise en charge efficace pour endiguer les effets néfastes du développement des TIC. Cet aspect de la régulation appelle la collaboration avec d'autres institutions de l'Etat (Ministère de la justice, ministère de l'Intérieur (Police), ministère de la santé, Ministère de l'environnement) et des Organisations de la Société Civile (Droits humains, Droits de l'enfant, Droits de la Femme, Liberté d'expression , Droits des consommateurs, etc.)
- A défaut d'une structure de recours au niveau régional dans le cadre de la protection de la concurrence (UEMOA ou CEDEAO) au sein d'un marché commun régional, l'absence d'une structure intermédiaire de recours au niveau national, entre les opérateurs et le régulateur dans le traitement de certains conflits, peut entraîner des déficits de confiance ; c'est surtout le cas d'une différence d'interprétation de textes entre l'opérateur et le régulateur, ce dernier se trouverait alors dans une position de juge et partie et dont une décision arbitrale juste peut être sujette à suspicion. De nombreux pays ont commencé à introduire de telles structures intermédiaires comprenant des représentants des opérateurs et des consommateurs habilités à connaître de ces cas, les procédures du système judiciaire classique pouvant ne pas s'accommoder des contraintes de rapidité de réaction dans le secteur des TIC.

1.3.1 Une absence de politiques et de stratégies sectorielles de TIC et développement

Sous l'égide de la DELGI, le gouvernement a entrepris l'élaboration d'un certain nombre de plans et stratégies :

- ✓ [cadre de référence des objectifs stratégiques d'informatisation du 2ème plan directeur informatique national 1996-2000](#)

[\(adopté le 16 avril 1998 par le conseil supérieur à l'informatique du Faso\)](#)

- ✓ [plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication du Burkina Faso 2001-2005](#)
[\(adopté le 12 octobre 2000 par le conseil supérieur à l'informatique du Faso\)](#)

Des ateliers ont été organisés pour assurer la diffusion et l'appropriation de ces plans :

- ✓ [politiques et stratégies de communication pour le développement - atelier national du 24 au 28 juillet 2000 \(tome 1\)](#)
- ✓ [politiques et stratégies de communication pour le développement - atelier national du 24 au 28 juillet 2000 \(tome 2\)](#)
- ✓ Stratégie pour le développement des TIC au Burkina Faso, Juin 2002, Phase I. avec le concours de la Banque Mondiale et réalisé par le cabinet américain ICF

A noter également la formulation en cours d'une stratégie nationale, toujours avec le concours de la Banque mondiale pour laquelle la procédure de sélection d'un consultant est en cours.

Ces plans et stratégies ont fait ressortir la nécessité d'être complétés par des plans et stratégies sectorielles et cela figure également dans le programme de la DELGI.

L'inexistence de ces plans et stratégies sectorielles d'application des TIC aux questions prioritaires de développement, conjuguée avec l'inadéquation de l'environnement réglementaire explique les difficultés que rencontre le développement du secteur et la faible portée des efforts consentis ; au nombre des conséquences engendrées par ces deux groupes de facteurs limitants, il peut être retenu les éléments suivants :

Faible production de contenus locaux

- ✓ La faible capacité de production de contenus locaux adaptés, ce qui amène les rares internautes à fréquenter davantage les sites étrangers ;
- ✓ l'absence de contenus locaux affecte négativement la rentabilité des investissements, notamment des télécentres ;
- ✓ Les risques de perte de l'identité culturelle nationale sont accrus,
- ✓ Surtout, le potentiel des TIC pour résoudre des questions prioritaires de développement n'est pas utilisé (santé, éducation, agriculture , droits etc.)
- ✓ Difficulté de contrôle des accès à des sites jugés non conformes à l'éthique et à la morale (valeurs universelles ou us et coutumes locales)

Faible implication du secteur privé et perte d'opportunité

L'élaboration et la mise en œuvre de politiques sectorielles créent des opportunités d'affaires au secteur privé : installation et maintenance de réseau, conception de logiciel, formation, etc ; C'est surtout le cas pour TIC et Education, TIC et Santé, e.gouvernement ; e.gouvernance, e.commerce etc..

Faible compétitivité des PME/PMI

Une politique ou stratégie visant au renforcement des capacités des PME/PMI, soit en tant que utilisatrices, soit en tant qu'opérateurs dans le secteur des TIC, contribuerait à la croissance et à la compétitivité des PME/PMI et donc à la création de richesse et d'emploi.

Faible implication des acteurs du développement dans le secteur

Le secteur est dominé par des acteurs issus du milieu des technologues, (opérateurs, fournisseurs d'accès, institutions gouvernementales de régulation), sans grande participation des spécialistes des secteurs socio-économiques auxquels les outils TIC sont sensés apporter une contribution : Spécialistes de l'éducation, de la santé, du droit ; commerçants, société civile, etc.) ;

Il s'en suit également un difficile développement de la culture TIC.

Difficulté de concevoir des mesures incitatives adaptées, des campagnes de sensibilisation et de formation ciblées, et de programme national de recherche en TIC et développement

Les équipements de base (Ordinateurs, alimentation énergétique, logiciels) sont très onéreux à cause de la fiscalité et des frais d'approche pour un pays enclavé (Taux de douanes de l'ordre de 32 % pour les équipements, et plus de 50 % pour les logiciels). Cette situation favorise le piratage. Nonobstant les mesures fiscales à venir dans le cadre de l'UEMOA (TEC), des mesures incitatives à l'adresse de certains secteurs peuvent servir de déclic pour une accélération de l'appropriation des TIC et ce dans une optique ou logique de gain économique à moyen et long terme. De telles mesures ont déjà été prises dans certains secteurs comme le transport public ou celui des marchandises. Peut-être faudrait-il revoir l'expérience au niveau des entreprises pour l'acquisition des ordinateurs.

La maîtrise des objectifs poursuivis et la stratégie adoptée pour y parvenir sont des préalables à la confection des outils TIC efficaces.

Cela entraîne également le déficit de capacité de gestion des point d'accès, que ce soit au niveau des gérants individuels, des collectivités et ou des associations et coopératives.

Les Organisations de la Société Civile ne s'approprient pas les TIC par manque de capacité et voient leurs efforts de contribution limités ;

Difficulté d'une politique de développement des ressources humaines

La politique et les efforts de développement des ressources humaines sont orientés vers les aspects technologiques au détriment des aspects économiques et juridiques qui pourtant deviennent centrales. Et même les ressources humaines qualifiées dans le domaine technique préfèrent s'expatrier, créant un déficit pour le marché local résultant en un surcoût de la main d'œuvre qualifiée. A cause de la faiblesse de son niveau de rémunération, l'administration publique devient juste un passage des techniciens TIC en quête de meilleure situation dans le privé local ou ailleurs.

L'annexe 1 au présent document d'appui résume dans un arbre, les problèmes à résoudre dans le cas spécifique des TIC et du PNGB.

II. Appui du PNUD

II.1. Consistance avec le cadre politique

Le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2001-2005 concentre ses interventions en réponse aux priorités nationales et dans le cadre du suivi des recommandations des conférences internationales ; il prend en compte la Déclaration du Millénaire ainsi que les préoccupations nationales telles que reflétées dans la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (1995-2005) et dans le CSLP. Le Plan cadre retient cinq « sécurités » : la sécurité économique ; la sécurité alimentaire ; la sécurité dans l'accès aux services sociaux de base ; la sécurité environnementale et la sécurité individuelle et politique.

Le PNUD campe son action dans les objectifs spécifiques de l'UNDAF et a retenu les sous thèmes : Gouvernance économique, Gouvernance Démocratique, Gouvernance locale, le VIH/SIDA ainsi que l'environnement comme axes prioritaires. La dimension NTIC est perçue comme axe transversale, devant permettre d'atteindre les objectifs définis. En l'occurrence, dans ce domaine, le PNUD a déjà amorcé une collaboration avec le Burkina, avec les projets et programmes suivants :

- ✓ *Dans le cadre de l'assistance préparatoire et du Programme Régional ' Initiative Internet pour l'Afrique '*
 - Le réseau privé de l'administration : Le réseau RESINA (interconnexion par fibre optique de 30 bâtiments dans la capitale, interconnexion de 12 villes par liaisons spécialisées),
 - Extension de la capacité de l'épine dorsale du réseau Internet en installant des nœuds secondaires (Bobo, Fada, Koudougou,

Ouahigouya et kaya), le RENER (réseau national pour l'éducation et la recherche)

- L'académie régionale CISCO à l'université de Ouagadougou
- Développement de radio de proximité (en cours)
- Réalisation des sites web des ministères (en cours)
- Des équipements pour la DELGI

Mais comme précédemment remarqué, la mise en œuvre de ces nœuds n'a pas encore permis aux autres fournisseurs d'accès de collecter des clients hors de Ouagadougou.

✓ *Dans le cadre de l'appui au PNGB*

- Le SIGASPE pour la gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat, qui est opérationnel ; toutefois, le réseau n'a pas intégré des facilités de messagerie automatique (communication / courrier) entre les intervenants et n'a pas prévu la possibilité de consultation à distance (e.gouvernement) par les fonctionnaires dont les dossiers sont traités. Ceci qui aurait permis d'augmenter le gain de productivité globale,
- Le PNGB en cours de reformulation prévoit l'acquisition de matériel informatique, de connexion au réseau pour certains volets. Toutefois, il ne nous semble pas exister une composante spécifique décrivant une stratégie d'utilisation des TIC pour le PNGB en dehors du schéma directeur informatique de la Présidence. Cependant des volets essentiels comme la formation des opérateurs économiques aux enjeux de la globalisation et de l'intégration devront avoir une forte composante TIC compte tenu du rôle moteur des TIC dans la globalisation.
- La réalisation d'un documentaire sur les TIC au Burkina ;
- Le PRGE avec le projet du Circuit intégré de la dépense et du circuit intégré des recettes en cours de formulation ;

D'autres interventions sont prises en compte dans la formulation de la stratégie et concerne la Comptabilité Intégrée de l'Etat, les inforoutes communales dans le cadre de la décentralisation, l'automatisation de la chaîne pénale au niveau du tribunal de Ouagadougou.

La stratégie d'appui du Pnud dans le contexte de ce document d'appui au programme cherchera en conséquence à renforcer les actions entreprises dans le cadre de l'assistance préparatoire d'une part, et contribuera à la définition d'une stratégie d'ensemble des NTIC au Burkina, ainsi que la mise en œuvre de certains projets dits structurants dans les domaines de la bonne gouvernance démocratique et économique, les accès collectifs aux TICs ainsi que le renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile.

II.2 Stratégie d'appui du PNUD

Cadre des résultats et détail des interventions

Le programme s'organise autour du cadre des résultats schématisé dans le tableau ci-après. Pour chaque composante, la stratégie adoptée ainsi que les objectifs immédiats, les produits et les activités sont présentés. Le cadre des résultats des ressources et des indicateurs, plus détaillé est en annexe 3.

Axe 1 Formulation de la politique nationale	
Objectif immédiat	Création et/ou renforcement d'organes de concertation
1.	
Produit 1.1.	Appui à la formalisation d'un Groupe de Réflexion (think-tank NTIC)
Produit 1.2.	Appui à la mise en place de commissions sectorielles NTIC
Produit 1.3.	Appui à la mise en place d'une Agence nationale des NTIC
Objectif immédiat	Amélioration de l'environnement réglementaire
2.	
Produit 2.1	Un texte de mesures incitatives est élaboré
Produit 2.2	Un texte de libéralisation de certains services incluant VoIP et les VSAT
Produit 2.3	Un observatoire de veille technologique et juridique est créé
Produit 2.4.	Sensibilisation aux nouveaux risques et opportunités des NTIC
Axe 2 Accès aux TIC pour le développement communautaire	
Objectif immédiat	Multiplication des points d'accès publics
3.	
Produit 3.1.	Etude socio-économique des télécentres et cybercentres du Burkina
Produit 3.2.	Création de 10 cybercentres
Produit 3.3.	Soutien à la mise en place d'un fonds d'appui
Produit 3.4	Acquisition de deux caravanes mobiles de formation, de sensibilisation au profit des communautés rurales isolées
Objectif immédiat	Renforcement des capacités et gestionnaires de cybercentres
4.	
Produit 4.1.	Confection de Toolkits d'installation, de maintenance et gestion de télécentres et de cybercentres, et d'accès aux contenus pertinents;
Produit 4.2.	Production d'un document sur les solutions technologiques alternatives en milieu rural et en zones sub-urbaines défavorisées ;
Produit 4.3.	Création d'un portail sur les télécentres et cybercentres
Objectif immédiat	Amélioration de la production des contenus locaux
5.	
Produit 5.1.	Concours annuel du meilleur site à contenu local
Produit 5.2.	Production de CD-ROMs sur le développement humain
Produit 5.3.	Production d'un catalogue virtuel de sites de contenus
Produit 5.4.	Formation des agents de développement
Produit 5.5	

Objectif immédiat Renforcement des capacités des radio- communautaires**6**

- Produit 6.1 Renforcement de la Radio communautaire pilote de Tansila, Province de Banwa
- Produit 6.2 Evaluation des radio communautaires existantes
- Produit 6.3 Renforcement des capacités de planification, de gestion, et de maintenance des radios communautaires
- Produit 6.4 Création d'un centre de ressources pour radio communautaires

Axe 3 . Utilisation des NTIC pour le renforcement des OSC**Objectif immédiat Renforcement des capacités d'échanges entre les OSC et participation au dialogue mondial sur la Société de l'Information****7.**

- Produit 7.1. Formation à la utilisation des NTIC (maintenance et mise à jour)
- Produit 7.2. Portail de la société civile Burkinabé
- Produit 7.3. Organisation de cyberfora thématiques

Objectif immédiat Information et sensibilisation sur le potentiel des outils**8.**

- Produit 8.1 Support de publications régulières dans deux organes de presse de la place
- Produit 8.2 Organisation d'une série de débats télévisés sur les différents aspects
- Produit 8.3 Organisation de séminaires (TIC gouvernance, Cybersécurité, Ethique, droit et propriété intellectuelle)

Axe 4 NTIC pour la gouvernance (économique, démocratique et administrative)**Objectif immédiat Renforcement de la gouvernance administrative****9**

- Produit 9.1 Site web de textes législatifs
- Produit 9.2 Evaluation et renforcement du système de communication du tribunal

Objectif immédiat Renforcement de la gouvernance démocratique (e.Parlement)**10**

- Produit 10.1 Séminaire sur Réformes Parlementaires et NTIC
- Produit 10.2 Implantation Serveur mail
- Produit 10.3 Commission parlementaire sur les NTIC

Objectif immédiat Renforcement de la gouvernance économique**11**

- Produit 11.1 Interconnexion des projets SIGASPE-CID
- Produit 11.2 Site web des marchés publics
- Produit 11.3 Site web de la DGCTP

Axe 1 Formulation de la politique nationaleStratégie spécifique

Cette composante vise à atteindre deux objectifs immédiats :

1.1 . Création et/ou renforcement d'organes de concertation

Le gouvernement du Burkina Faso, a conçu en 1999 un plan national des Infrastructures de l'Information et de la Communication avec le concours du Centre de Recherches pour le Développement (CRDI) du Canada ; La première phase d'une stratégie nationale des TIC vient d'être élaborée avec le concours de la Banque Mondiale. L'appel d'offres pour l'élaboration d'une deuxième phase est en cours, toujours avec le concours de la Banque Mondiale. Enfin la DELGI a mis en place un groupe informel de réflexion de haut niveau de plaidoyer et de promotion des TIC au Burkina Faso.

La composante 'Formulation de la politique nationale' du présent DAP consiste à appuyer la formalisation du Groupe de réflexion (think-tank) qui sera doté d'un secrétariat et dont le mandat spécifique sera de mettre en place des commissions sectorielles TIC et développement en vue de la création d'une structure⁵ nationale de très haut niveau chargée de la coordination et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale intégrée qui résultera de la consolidation de toutes les réflexions de stratégie déjà menées et à venir y comprise la stratégie de e.gouvernement dont des pistes de réflexion pour sa conception sont proposées en annexe 7 au présent DAP.

La composante appuie la consolidation de ces réflexions, y comprise la mise place des commissions sectorielles TIC et développement, la formulation d'un document en vue d'organiser une table ronde des partenaires dont l'objectif sera la création d'un partenariat stratégique de mobilisation de ressources pour la réalisation de la stratégie nationale intégrée.

1.2 . Amélioration de l'environnement réglementaire

Il s'agit d'assister le gouvernement à analyser l'opportunité de la prise de mesures incitatives en particulier d'ordre fiscal, en vue d'accélérer le développement des NTIC au profit de certaines couches sociales.

Tenant compte de la convergence des technologies, il s'agit par ailleurs d'assister l'organe de régulation des télécommunications (ARTEL) à mener une étude sur l'opportunité et les conditions de libéralisation de certains segments du secteur des télécommunications (ex : la voix sur IP, les VSAT, etc.) en vue d'accélérer le développement de l'Internet au Burkina et de permettre une meilleure implication du secteur privé local.

Les résultats de l'étude seront soumis au Gouvernement pour prise de décision.

Enfin, un observatoire des TIC et développement sera créé en vue de permettre le suivi du développement des TIC, au niveau national, régional et international,

⁵ Voir élément de proposition de structure en annexe 6

l'évaluation de l'impact des NTIC sur le développement économique et social et en particulier, la contribution des TIC à la réalisation des objectifs du CSLP.

Cette observatoire assure une veille technologique et juridique, alimente la réflexion nationale et internationale (séminaires, atelier, colloques etc.) en fournissant les éléments d'information et de données, l'édition et la diffusion de bulletin d'information sur le secteur des TIC en version électronique et papier. En particulier, cet observatoire sera l'instrument privilégié de la structure de haut niveau pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Objectif immédiat 1. Création et/ou renforcement d'organes de concertation

Produit 1.1 Appui à la formalisation d'un Groupe de Réflexion (think-tank NTIC)

Activités :

- 1.1.1 Elaboration d'un texte précisant la mission, la composition, les objectifs et le plan de travail ;*
- 1.1.2 Secrétariat chargé d'assister le Groupe à la réalisation de son mandat ;*

Produit 1.2 Appui à la mise en place de commissions sectorielles NTIC

Activités :

- 1.2.1 Elaboration de textes précisant les missions, la composition, les objectifs et plan de travail des commissions sectorielles ;*
- 1.2.2 Fonctionnement des commissions sectorielles*

Produit 1.3 Appui à la mise en place d'une Agence nationale des NTIC

Activités :

- 1.3.1 Elaboration de textes précisant les missions, la composition, les objectifs et plan de travail de l'Agence;*
- 1.3.2 Fonctionnement*

Objectif immédiat 2. Amélioration de l'environnement réglementaire

Produit 2.1. Un texte de mesures incitatives est élaboré

Activités

- 2.1.1 Etude de benchmarks et structure tarifaire des services*
- 2.1.2 Séminaire atelier sur l'indice économique des coûts d'accès aux TIC*
- 2.1.3 Rapport et proposition au gouvernement*

Produit 2.2. Un texte de libéralisation de certains services incluant VoIP et les VSAT

Activités

- 2.2.1 *Etude sur les contraintes économiques et financières de la libération stratégique de certains services sous monopole : Avantages et inconvénients ;*
- 2.2.2 *Rapport et proposition au gouvernement*

Produit 2.3. Un observatoire de veille technologique et juridique est créé

Activité

- 2.3.1 *Etude de détermination des indicateurs de suivi et d'évaluation du secteur des TIC et liste des produits de l'Observatoire en mode opératoire*
- 2.3.2 *Fonctionnement de l'observatoire (y compris équipement)*

Produit 2.4. Sensibilisation aux nouveaux risques et opportunités des NTIC

Activités

- 2.4.1 *Confection d'un rapport sur les aspects réglementaires et défis de régulation sur les nouveaux enjeux sociétaux des TIC (Cybercriminalité et cybersécurité : Virus, Spam, Scam, Hacking, Dénie de service, Fraude, pornographie et pédophilie, drogue) ;*
- 2.4.2 *Séminaire national de restitution et recommandations
Mise en œuvre des recommandations*

Axe 2 Accès aux TIC pour le développement communautaire

Stratégie spécifique :

L'accès aux outils reste la principale contrainte à lever pour permettre aux communautés de bénéficier du potentiel des NTIC. La stratégie consistera donc à favoriser la multiplication des points d'accès, en mettant à disposition des investisseurs privés (PME/PMI ; collectivités, coopératives ou associations etc.) les outils nécessaires pour les guider dans leurs initiatives ;

Cette accessibilité sera d'autant plus améliorée que dans le premier axe des solutions pour lever les principales barrières réglementaires seront identifiées et prises. En outre, la formation assurée aux communautés leur permet une utilisation optimale des outils disponibles.

A court terme, il sera impossible de former toute la population et l'expérience montre que dès le lancement d'un processus de développement des NTIC, des demandes pressantes fuseront de partout. L'acquisition de deux caravanes autonomes en énergie et communication équipées d'ordinateurs connectés à Internet permet d'assurer des formations in situ et de collecter des données sur les besoins de la population. La mise en œuvre de cette composante s'appuiera sur les

expériences similaires menées dans la sous-région (OSIRIS-WorldSpace au Sénégal, Mali, Mauritanie, Ghana,..) ou Ile Afrique du Sud, Maurice, Mexique (*Khouse ou Kidlinks*), Chili, etc.

L'appui à la création de 10 Cybercentres dont 6 dans des bureaux de poste et 4 par des ONG . La Sonapost dispose d'une large couverture nationale d'infrastructures physiques et lesquelles sont bien connues et fréquentées dans les localités. Par ailleurs elle est toujours investie d'une mission de service public, et est un EPIC. Il apparaît donc que la Sonapost peut être un partenaire dans la mise en place de cybercentres pilotes dans des lieux judicieusement choisis en zone rurale;

Ces centres pilotes pourront servir de lieu de formation et permettre par exemple la distribution de boîte à lettre électronique aux élèves et aux groupes sociaux.(Des pays comme l'Afrique du sud, l'Argentine, le Mexique, la Chine, la Belgique ont expérimenté cette stratégie avec succès).

Par ailleurs, la Sonapost projette la réalisation d'un projet de cyberposte ou de Skyposte avec une manifestation d'intérêt de certains partenaires comme l'ACDI du Canada, l'Union Postale Universelle.

La stratégie prévoit un protocole d'entente avec la Sonapost dans le cadre du présent programme d'appui afin de créer ces 6 cybercentres qui pourraient être répliqués par elle-même ailleurs, ou par d'autres structures justifiant de capacité suffisante ou ayant acquis ces capacités dans le cadre de ce programme du d'appui du PNUD.

La stratégie prévoit également une approche avec les ONG dont les activités créent un marché potentiel et qui pourraient assurer de la formation aussi, (des leçons pourraient être tirées de l'expérience des Cyberpop d'Enda-Ecopole au Sénégal.

Enfin, ces 10 centres seront choisis à travers les régions selon des critères fixés par un cahier de charge.

Par ailleurs, les évolutions technologies donnent naissance à de nouveaux outils dont certains sont par conception adaptés aux pays les moins avancés ; ces nouvelles technologies couvrent un large spectre allant des terminaux (Simputer, écrans tactiles, terminaux GPRS etc), aux systèmes de transmission (Wi-Fi, WAP, VSAT, WebSAT, etc.) en passant par les automates de traduction ou les logiciels libres (notamment pour les contenus en langue locale), les équipements à faible consommation d'énergie ou les énergies renouvelables (ex : solaire avec le système Greenstar). La fondation Shuttleworth de l'Afrique du Sud a financé des expériences positive de nouveaux moteurs de recherche (browsers) en langue xhosa à partir des logiciels libres et qui méritent attention.

La stratégie prévoit un mécanisme de veille technologique permettant aux investisseurs de bénéficier de ces avancées.

La stratégie prévoit aussi l'appui au développement de contenus locaux correspondants aux priorités de développement et aux préoccupations des populations cibles. Si les communautés trouvent leur intérêt dans les points d'accès, nul doute que ces centres enregistreront une bonne fréquentation et cela contribuera à assurer leur viabilité, d'où également l'importance des qualités de gestion, objectifs des formations proposées.

Enfin, la radio reste le principal médium pour atteindre les masses .

Mais tout en reconnaissant et soulignant à nouveau l'importance des radios communautaires pour le développement du pays comme le Burkina Faso, nous ne recommandons pas l'affectation de ressources à la réalisation de nouvelles radios communautaires (investissement en matériel et frais de fonctionnement), compte tenu des difficultés de viabilité que rencontrent les radios actuelles, et le manque de recul nécessaire pour évaluer les causes profondes afin de définir une stratégie d'appui- accompagnement, donnant plus de garantie de viabilité.

la stratégie prévoit le renforcement des radios existantes, et la constitution d'un centre de ressources pour l'appui accompagnement de ces radios et d'éventuelles nouvelles, en les assistant à pouvoir tirer profit des potentialités des nouvelles technologies et d'Internet.

Objectif immédiat 3. Multiplication des points d'accès publics

Produit 3.1. Etude socio-économique des télécentres et cybercentres du Burkina

Activités

- 3.1.1 *Enquêtes et rapport d'étude : TCP et aménagement du territoire*
- 3.1.2 *Séminaire de restitution et recommandations*

Produit 3.2 Création de 10 cybercentres (6 dans bureaux de poste, 4 ONGs)

Activités

- 3.2.1 *Etude de faisabilité (Cahier de charges : Technologie, économie, choix des sites, partenariat)*
- 3.2.2 *Contribution du PNUD*
- 3.2.3 *Evaluation mi-parcours (2ans)*

Produit 3.3. Soutien à la mise en place d'un fonds d'appui

Activités

- 3.3.1 *Etude de faisabilité du fonds*
- 3.3.2 *Contribution PNUD au fond*
- 3.3.3 *Evaluation mi-parcours*

Produit 3.4 Acquisition de deux caravanes mobiles de formation, de sensibilisation au profit des communautés rurales isolées

Activités

- 3.4.1 *Elaboration des cahiers de charge et consultation*
- 3.4.2 *Formation des formateurs et plan et programme d'utilisation*
- 3.4.3 *Utilisation et maintenance*
- 3.4.4 *Evaluation*

Objectif immédiat 4. Renforcement des capacités et gestionnaires de cybercentres

Produit 4.1 Confection de Toolkits d'installation, de maintenance et gestion de télécentres et de cybercentres, d'accès aux contenus pertinents;

Activités

- 4.1.1 *Elaboration des guides et gravure sur CD-ROM, conditions financières d'acquisition et de distribution*
- 4.1.2 *Identification de potentiels investisseurs et séminaire de présentation commerciale et de promotion*

Produit 4.2. Production d'un document sur les solutions technologiques alternatives en milieu rural et en zones sub-urbaines défavorisées ;

Activités

- 4.2.1 *Elaboration du document et mise en ligne (sites DELGI, ART, portail Télécentre, maison de l'entrepreneur)*
- 4.2.2 *Séminaire atelier de restitution*

Produit 4.3. Création d'un portail sur les télécentres et cybercentres

Activités

- 4.3.1 *Elaboration du Cahier de charges*
- 4.3.2 *Recrutement et formation du Webmaster*
- 4.3.3 *Fonctionnement du portail*

Objectif immédiat 5. Amélioration de la production des contenus locaux

Produit 5.1 Concours annuel du meilleur site à contenu local

Activités

- 5.1.1 *Elaboration du cahier de charges du concours (conditions de participation, champ, critères d'évaluation, prix)*
- 5.1.2 *Organisation*

Produit 5.2 Production de CD-ROMs sur le développement humain

Activités

5.2.1 *Elaboration des cahiers de charges, (thèmes, langues) conditions de diffusion consultation*

5.2.2 *Production et diffusion*

Produit 5.3. Production d'un catalogue virtuel de sites de contenus

Activités

5.3.1 *Elaboration du cahier de charges : Thèmes et taxinomie et condition de mise à jour*

5.3.2 *Confection et mise en ligne*

Produit 5.4. Formation des agents de développement

Activités

5.4.1 *Critères, sélection des agents-formateurs à former, conditions de restitution ultérieur du savoir acquis, critères d'évaluation*

5.4.2 *Recrutement des formateurs*

5.4.3 *Plan, programmes et modules de formation*

5.4.4 *Formation*

5.4.5 *Evaluation*

Objectif immédiat 6 : Renforcement des capacités des radio- communautaires

Produit 6.1 Renforcement de la Radios communautaire pilote de Tansila, Province de Banwa

Activités

6.1.1 *Réévaluation de la radio communautaire de Tansila*

6.1.2 *Contribution au renforcement*

Produit 6.2 Evaluation des radios communautaires existantes

Activités

6.2.1 *Termes de références, critères et méthodologie*

6.2.2 *Rapport d'évaluation*

Produit 6.3 Renforcement des capacités de planification, de gestion, et de maintenance des radios communautaires

Activités

- 6.3.1 *Termes de références, critères, méthodologie*
- 6.3.2 *Elaboration de guides de planification, de maintenance et de gestion (tenir compte de 6.2.2 ci-dessus)*

Produit 6.4 Création d'un centre de ressources pour radios communautaires

Activités

- 6.4.1 *Fonds d'appui à des études de faisabilité de radios communautaires*
- 6.4.2 *Fonds d'appui à la formation des gestionnaires de radios communautaires*
- 6.4.3 *Fonds d'appui à la recherche complémentaire de contenus pour radio communautaires (Internet et radio communautaire)*
- 6.4.4 *Séminaire atelier de restitution des évaluations et de présentation des guides et conditions d'accès aux ressources*

Axe 3 . Utilisation des NTIC pour le renforcement des OSC

Stratégie spécifique

Le PNGB a contribué à la formalisation du statut de la société civile et le CSLP la reconnaît comme un partenaire-clé dans la réalisation de ses objectifs. Le Burkina compte plus de 6000 associations animées par près de 200 ONG couvrant la quasi-totalité des thèmes de préoccupation de la société.

Au niveau administratif, les ONG sont suivies par un bureau, le BSONG et les ONG elles mêmes se retrouvent au sein d'une structure dotée d'un secrétariat permanent, le SPONG.

La stratégie s'appuie sur ces différents dispositifs pour donner à la société civile l'opportunité de bénéficier du potentiel des NTIC pour renforcer leurs capacités opérationnelles et de gestion interne, en lui dotant des outils appropriés et la formation nécessaire pour s'en servir.

Le portail assurera une plus grande visibilité de leurs activités, et les cyberfora leur permettront des partages d'expériences tant au niveau national qu'au niveau international ; il s'agit de permettre aux OSC de prendre une part active au débat international sur la société de l'information, et en particulier aux associations féminines de disposer de nouveaux pour leur quête de plus d'équité et en particulier la lutte contre les violences multiformes faites aux femmes (excision, accès équitable à l'éducation, etc.) ; le rôle de la société civile dans la construction de la société de l'information impose que sa voix soit entendue et la stratégie définie voudrait atteindre cet objectif.

Objectif immédiat 7. Formation des OSC à l'utilisation des outils NTIC

Produit 7.1. Utilisation et maîtrise des outils

Activités

- 7.1.1 *Elaboration d'un plan et programme de formation et confection de modules de formation (navigation, recherche, archivage, courrier électronique, participation à des fora (netiquette), conception, maintenance de sites, et mise à jour, édition et responsabilité;*
- 7.1.2 *Equipements de formation*
- 7.1.3 *Recrutement de formateurs et formation*

Produit 7.2. Portail de la société civile Burkinabé

Activités

- 7.2.1 *Cahier de charges y compris profil du webmaster (liens ou hébergement des autres sites)*
- 7.2.2 *Recrutement du webmaster*
- 7.2.3 *Mise en œuvre (fonctionnement et maintenance)*
- 7.2.4 *Evaluation*

Produit 7.3. Organisation de cyberfora thématiques

Activités

- 7.3.1 *Identification des thèmes, programme, calendrier et critère de participation*
- 7.3.2 *Modérateur*

Objectif immédiat 8. Information et sensibilisation sur le potentiel des outils

Produit 8.1 Support de publications régulières dans deux organes de presse de la place

Activités

- 8.1.1 *Elaboration de cahiers de charges (format, périodicité, contenu, alimentation, critères de sélection)*
- 8.1.2 *Consultation, choix des organes et contrat*
- 8.1.3 *Formation des correspondants*
- 8.1.4 *Coordonnateur des publications*
- 8.1.5 *Mise en ligne des divers contenus des publications sur site OSC*

Produit 8.2 Organisation d'une série de débats télévisés sur les différents aspects

Activités

- 8.2.1 *Elaboration de cahiers de charges (format, périodicité, contenu, alimentation)*
- 8.2.2 *Recrutement et formation du journaliste producteur et animateur*

Produit 8.3 Organisation de séminaires (TIC gouvernance, Cybersécurité, Ethique, droit et propriété intellectuelle, liberté d'expression)

Activités

8.3.1 *Recrutement de consultant pour élaborer les supports*

8.3.2 *Restitution et mise en ligne*

Axe 4 : NTIC pour la gouvernance (économique, démocratique et administrative)

Stratégie spécifique

La stratégie appuie et renforce des actions déjà entreprises dans le cadre de l'assistance préparatoire ou dans le cadre du PNGB et de ses projets comme le PRGE.

L'amélioration du système de communication du Tribunal de Ouagadougou devra contribuer à accélérer le traitement des dossiers judiciaires au bénéfice des clients de cette institution et des justiciables ;

Le projet de la Comptabilité Intégrée de l'Etat (CIE) de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est opérationnel et fonctionne bien, même s'il devrait être complété par des dispositifs de sécurité avancée pour encore gagner en efficacité et gain de temps dans le processus de centralisation des pièces comptables; par ailleurs, la DGTCP a récemment organisé des journées portes ouvertes en vue de corriger un déficit de communication constaté entre ses services et le public. Toutes les catégories socio-professionnelles et les partenaires étrangers ont des relations avec la DGTCP. La mise en ligne de la masse d'information produite pour les journées portes ouvertes, et l'assurance d'une mise à jour à jour régulière permet de rendre permanentes les portes ouvertes du Trésor.

La transparence dans la gestion des marchés publics est un élément important de bonne gouvernance. L'accès équitable à l'information est une condition de saine concurrence entre les fournisseurs de l'Etat. La mise en ligne de ce service vise à atteindre cette équité en appui aux autres supports déjà utilisés.

Enfin, les parlementaires sont en contact permanent avec leurs électeurs et peuvent servir de relais de sensibilisation si eux-mêmes s'approprient les outils des NTIC et en mesurent la contribution à l'amélioration de leurs tâches et travaux de parlementaire. Cette conviction devrait en outre faciliter la prise de textes législatifs favorisant le développement des NTIC au profit des populations.

La création d'une commission NTIC au niveau du parlement contribuera à repositionner le secteur des NTIC dans la stratégie globale de développement du pays.

Objectif immédiat 9 : Renforcement de la gouvernance administrative

Produit 9.1 Site web de textes législatifs

Activités

9.1.1 *Recrutement d'un consultant pour élaboration du cahier de charges (Documentation, liens, thématique et taxinomie)*

9.1.2 *Insertion dans site Ministère de la Justice*

Produit 9.2 Evaluation et renforcement du système de communication du tribunal

Activités

9.2.1 *Evaluation des besoins et Cahier de charge*

9.2.2 *Equipement , installation, maintenance*

9.2.3 *Formation des usagers*

Objectif immédiat 10 : Renforcement de la gouvernance démocratique (e.Parlement)

Produit 10.1 : Séminaire sur Réformes Parlementaires et NTIC

Activités

10.1.1 *Elaboration du support du séminaire*

10.1.2 *Organisation du séminaire*

Produit 10.2 : Implantation Serveur mail

Activités

10.2.1 *Elaboration des cahiers de charges*

10.2.2 *Equipement et installation, maintenance*

10.2.3 *Recrutement et/ou Formation du webmaster*

10.2.4 *Formation des usagers*

Produit 10.3 : Commission parlementaire sur les NTIC

Activités

10.3.1 *Elaboration de textes portant composition, mission, objectifs et plan de travail*

10.3.2 *Formation des membres à l'optimisation de l'utilisation des outils*

Objectif immédiat 11 : Renforcement de la gouvernance économique

Produit 11.1 : Interconnexion des projets SIGASPE-CID (solde)

Activités

- 11.1.1 *Evaluation des besoins et cahier de charge*
 11.1.2 *Acquisition d'équipement complémentaires et installation*

Produit 11.2 Site web des marchés publics et autres appels d'offres

Activités

- 11.2.1 *Elaboration du cahier de charge (conditions d'insertion publicitaires, d'autres informations, thématiques et taxinomie)*
 11.2.2 *Création du site, liens et formation à la maintenance et mise à jour*

Produit 11.3 Création d'un site web de la DGCTP

Activités

- 11.3.1 *Cahier de charges et mise en ligne (pour mémoire :DGTC+PRGE)*
 11.3.2 *Webmaster (maintenance et mise à jour)*

III. Eléments de Budget

Axe		Contribution du PNUD (USD)	Contre-partie Nationale	Autres contributions	Total
1	Formulation de la politique nationale	255 500	85 000	200 000	540 500
2	Accès aux TIC pour le développement communautaire	721 000	15 000	4 500 000	5 236 000
3	Utilisation des NTIC pour le renforcement des OSC	245 500		300 000	545 500
4	NTIC pour la gouvernance (économique, démocratique et administrative)	183 500		300 000	483 000
	Total activités programme	1 405 500			
5	Gestion du programme	190 000	250 000		440 000
	Total	1 595 500	350 000		7 244 500

III.1 Contre-partie nationale

La contribution nationale est estimée à 18 % du montant total du programme 2002-2003 et représente la contribution de l'Etat et des ses démembrements, en nature (Infrastructures et charges administratives), du secteur privé et des ONG.

III.2 Poids budgétaire des différentes composantes dans le programme

Axe		Contribution du PNUD (USD)	%
1	Formulation de la politique nationale	255 500	16,01
2	Accès aux TIC pour le développement communautaire	721 000	45,19
3	Utilisation des NTIC pour le renforcement des OSC	245 500	15,39
4	NTIC pour la gouvernance (économique, démocratique et administrative)	183 500	11,50
	Total activités programme	1 405 500	88,09
5	Gestion du programme	190 000	11,91
	Total	1 595 500	100

NB :

La structure du programme respecte la logique d'intervention définie par la définition des stratégies d'intervention pour résoudre les problèmes identifiés et représentés sur l'arbre à problèmes (voir annexe2).

La démarche consiste à lever les contraintes majeures de l'environnement réglementaire, et de renforcer les capacités du privé local et des collectivités et autres structures associatives ou coopératives à s'impliquer à la fois dans la création des points d'accès, la formation des usagers et la production de contenus.

- Le programme consacre donc une large part des ressources au développement communautaire, notamment en cherchant à permettre aux populations d'avoir accès aux outils NTIC et développer une culture NTIC et ce, en complément aux efforts déjà entrepris par la DELGI à l'adresse de l'administration.
- Comme c'est déjà le cas pour certaines ONG, le nouvel environnement et le renforcement des capacités donneront une impulsion au développement et à l'usage des TIC dans ce milieu.
- Enfin, la limitation des ressources ne permettent pas d'adresser tous les problèmes même ceux qui sont reconnus urgents ou prioritaires. Aussi, et en attendant les résultats de la table ronde prévue après la confection des documents par le groupe de réflexion formalisé et/ou par la structure nationale proposées, le coordonnateur devra développer des initiatives pour mobiliser des ressources additionnelles pour accroître le champ d'impact du programme et/ou pour accélérer les effets positifs attendus. En

particulier, il est urgent d'adresser la question de développement de l'expertise nationale, en appuyant les départements de droit, d'économie et de gestion, et de sociologie de l'Université pour la confection de modules de cours et pour des activités de recherche (mémoires et thèses) sur les divers aspects des NTIC (Droit de l'Internet, Economie de l'Internet, etc.) ; les aspects technologiques pouvant trouver des débuts de solutions à l'ESI et à l'académie régionale de CISCO ou d'autres structures (RENER, etc.) ; la dernière colonne du tableau présentant le budget (voir III.) donne une estimation des ressources à mobiliser.

IV. Arrangements de gestion

IV.1 Cadre institutionnel et technique de gestion

Les activités du Programme intéressent un grand nombre d'acteurs et différents types de partenaires potentiels ; l'atteinte des objectifs dépendra en grande partie de leur implication dans la conception des projets et le suivi de leur mise en œuvre.

La durée de vie relativement courte du Programme (trois ans) et le grand nombre d'actions prévues (4 axes stratégiques, 11 objectifs spécifiques, une trentaine de résultats à délivrer à travers plus d'une centaine d'activités) oblige à mettre en place un dispositif de gestion assez léger facilitant la célérité dans le processus de décision et accordant une grande autonomie d'action à son organe d'exécution.

Les composantes du dispositif de gestion

Le Programme sera d'exécution nationale sous la tutelle du Premier et s'appuiera sur un dispositif de gestion structuré autour d'un Comité National de Pilotage (CNP-NTIC) et d'une Unité technique de Gestion (UTG).

Le rôle du Comité National de Pilotage est de veiller à la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Programme, aux réajustements nécessaires et à la qualité des résultats. Il est co-présidé par le représentant du Premier Ministre et le Représentant Résident du PNUD. Il comprend en outre, les représentants des ministères concernés par les activités (Ministère des finances et du budget, Ministère de l'Economie et du développement, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et de la sécurité, Ministère des postes et télécommunications, Ministère de l'information) et les représentants de la Chambre de commerce ,de l'industrie et de l'artisanat du Burkina (CCIAB), de la Maison de l'entrepreneur, du Conseil Economique et Social (CES), de l'Onatel, de la DELGI , de

l'ARTEL du CSI, du SPONG, de l'Université, de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale.

Il se réunit :

- en début d'année pour approuver les rapports annuels d'activité, donner les grandes orientations et faire les réajustements nécessaires sur les programmes en cours, valider les budgets et programmes d'activités ;
- à la fin de l'année pour approuver les rapports annuels d'activité, les rapports financiers et analyser les résultats obtenus sur la base des indicateurs prévus.

L'Unité Technique de Gestion est chargée de la gestion opérationnelle ; elle est responsable de la mise en œuvre des activités. Elle est placée sous la tutelle du Comité National de Pilotage duquel il reçoit des instructions et auquel il rend compte de ses activités.

L'Unité Technique de Gestion comprend un Coordonnateur National du Programme et 4 coordonnateurs de programmes (CP) chargés respectivement de la mise en œuvre des sous-programmes ou axes stratégiques du programme : Politique nationale, accès et développement communautaires, NTIC et Organisation de la Société Civile, NTIC et Gouvernance ; Les 4 postes de coordonnateurs de programmes pourront recevoir l'appui du service des Volontaires des Nations Unies (VNU) basé à Bonn.

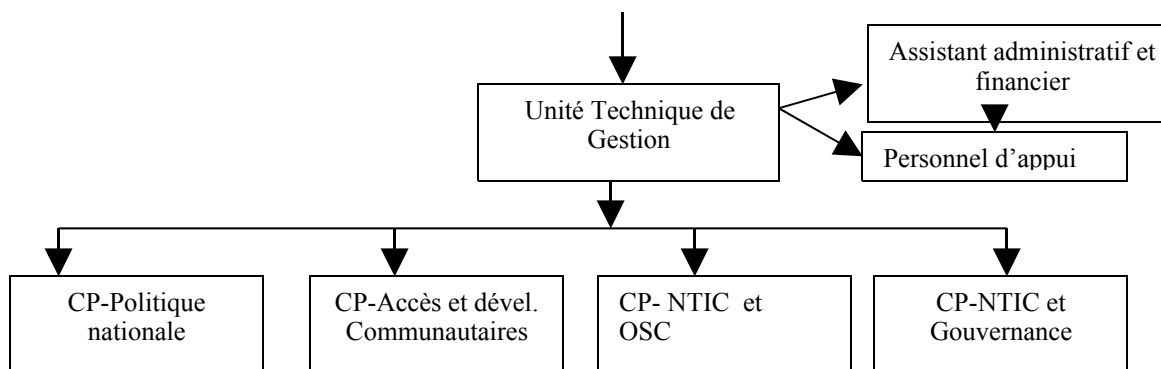
Des volontaires pourront également être obtenus par l'entremise de coopérations bilatérales qui accepteraient de financer leurs ressortissants sous la modalité VNU, sous d'autres modalités, restant saufs les intérêts du programme (ex : NetCorps-VSO du Canada, VITA, GeekCorps ; etc.).

Le Coordonnateur national du Programme est assisté par un Responsable du Suivi-Evaluation, un Responsable Administratif et Financier et un personnel d'appui (Secrétaire, chauffeur, etc).

Le schéma organisationnel du cadre institutionnel de gestion proposé est explicité dans le diagramme ci-après :

Comité de Pilotage CNP-NTIC

34



L'Unité technique de gestion pourra sous-traiter à des consultants pour l'exécution de certaines actions et notamment le suivi et évaluation, et les services d'un webmaster en ce qui concerne la maintenance de son site.

IV.2 Gestion administrative et financière.

L'Unité de technique de gestion (UTG) présente son programme d'activités ainsi que son budget en début d'exercice au comité national de pilotage (CNP) qui les approuve. L'exécution des dépenses se fera en partie sur paiement direct par le PNUD, en partie sur des comptes spéciaux ouverts au nom du programme. Les comptes spéciaux sont trimestriellement alimentés après présentation et validation du rapport d'avancement par le coordonnateur de l'Unité technique de gestion.

Les décaissements sont réalisés suivant une double signature entre le coordonnateur, responsable de l'Unité Technique de gestion et l'Assistant administratif et financier. L'exécution du programme reposant sur une contractualisation entre le programme et les structures bénéficiaires, il sera procédé à la signature de Mémoires d'entente qui préciseront les objectifs et la période couverte. Les contrats, de préférence annuels, pourront être reconduits dans la deuxième année (2004) si les performances sont jugées satisfaisantes par l'Unité de gestion et le comité de pilotage. Les fonds alloués aux opérateurs sous contrats seront transférés et gérés selon les modalités propres à ces derniers.

Une Lettre d'accord sera signée avec l'UNOPS en tant qu'agence coopérante notamment en ce qui concerne l'administration des lignes budgétaires relatives à l'acquisition des équipements et au recrutement du personnel.

V. Apports

V.1. Suivi-évaluation

Les procédures habituelles du PNUD en matière de suivi-évaluation seront suivies.

V.2. Equipements

Le Programme bénéficiera pour l'essentiel des équipements acquis dans le cadre de ses activités conformément aux règles et procédures du PNUD et éventuellement des autres équipements provenant des autres projets et programmes du PNUD en cours d'achèvement, notamment le programme d'assistance préparatoire.

VI. Partenariat

Le Programme sera exécuté dans un contexte où différents partenaires jouent un rôle important en matière de promotion des nouvelles technologies de l'information. Avec ceux-ci le besoin d'établir des complémentarités et de développer des synergies amènera le Programme à conclure des partenariats :

- Au **niveau national** plusieurs institutions développent des initiatives dans le domaine ; il y a lieu d'identifier les principaux intervenants et définir des normes et modalités de collaboration en relation avec les stratégies du Programme. A titre d'exemple et de façon non exhaustive on citera : L'Onatel, l'ARTEL dans le cadre du projet de télécommunications rurales avec le concours de la banque mondiale, la Sonapost dans le cadre son projet de cyberposte et de Skyposte avec l'UPU et l'ACDI, l'Université, et surtout la DELGI. En particulier, le programme devra tenir compte, comme stipulé dans l'approche, de la nécessité de prolonger les acquis des divers projets entrepris.

Des ONG comme Yam Pukri, et des partenaires opérant au niveau des organisations paysannes développent des initiatives dignes d'intérêt pour le programme ; quelques unes de ces initiatives sont décrites dans les rapports sectoriels en annexe. Des pistes de collaboration avec certaines de ces initiatives sont à explorer.

- Au sein du PNUD, une collaboration étroite s'impose avec les Programmes d'appui au plan national de bonne gouvernance, (PNGB), les programmes dans les

autres secteurs du CSLP (santé-SIDA, éducation, etc.). Il sera tenu compte des programmes des autres membres du système des Nations Unies qui pourraient avoir une forte composante NTIC ou si besoin est, l'introduction d'une composante NTIC pourrait en faciliter l'exécution.

- Au niveau des partenaires au développement une collaboration étroite sera recherchée et à cette fin une état des lieux des interventions donnera une indication des axes ou niches de partenariat, par exemple Danida, GTZ, ACIDI, dans le cadre des inforoutes communales, le CRDI et la francophonie, etc.
- Au niveau régional, il sera tenu compte des diverses initiatives entreprises dans le cadre de l'intégration régionale, en particulier des approches régionales en matière de politique au niveau de l'UEMOA ou de la CEDEAO. A cette fin, une collaboration étroite avec l'Onatel et l'ARTEL permet d'identifier les opportunités de collaboration pour le programme.
- Au niveau international, un suivi régulier des actions par la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique est recommandé.

VII. Hypothèses

Le succès du programme est lié à la formulation d'un certain nombre d'hypothèses minimales à vérifier et qui pourraient être considérées comme des conditions préalables :

- Le programme tel que défini n'est pas une somme de projets juxtaposés et indépendants, mais comme le décrit la logique d'intervention, les diverses actions sont corrélées et c'est la résultante des interactions des divers résultats qui conduit à l'atteinte des objectifs ; d'où l'importance de la coordination ; et partant une première hypothèse est la désignation d'un coordonnateur justifiant des compétences et qualités nécessaires pour exécuter la mission selon les arrangements proposés ;
- L'engagement et la participation effective des bénéficiaires potentiels sont aussi indispensables au succès du programme, car ici, c'est l'utilité de l'outil NTIC qui est mis en avant et non la nature technologique en soi ; une deuxième hypothèse est l'assurance d'une approche participative dans la conduite du programme ; le comité de pilotage a été conçu pour approcher cet objectif ;

- Naturellement, le programme suppose une volonté politique forte, mais ceci est levé avec la signature du DAP qui témoigne de l'engagement du gouvernement et de son appui au programme.

VIII. Facteurs de risques

Le programme suppose par ailleurs la pleine et entière implication et contribution des divers acteurs identifiés, notamment l'Onatel, l'ARTEL et le secteur le secteur privé ; l'Onatel est en cours de privatisation, et cet état de fait pourrait ne pas lui laisser beaucoup de marge de manœuvre pour un engagement franc dans le programme. Toutefois, ce risque est limité et pourrait être contenu en présentant les études de libéralisation stratégiques montrant de nouvelles opportunités d'affaires, justifiant un engagement soit en investissant directement lui-même, soit en coopérant avec le secteur privé .

Au niveau de l'ARTEL, le risque est lié à sa jeunesse et au processus de sa transformation juridique en cours, pour passer du statut d'EPA à celui d'EPIC. Mais ce risque peut également être tourné en opportunité, car les différents appuis lui donneront des bases solides de départ et un appui externe dans sa politique de désenclavement des zones rurales, et enfin la régulation du secteur au profit des couches les plus défavorisées.

Comme dans la plupart des pays africains, l'énergie et l'insuffisance des infrastructures, notamment en zones rurales est un frein au développement des NTIC. Ce risque sera limité par l'identification des solutions technologiques alternatives, notamment par le recours à des technologies de faible consommation énergétique ou supportant les énergies renouvelables comme le solaire .

IX. Conséquences sur l'environnement

Le programme n'aura pas d'effet néfaste sur l'environnement et ne perturbera pas l'écosystème, ni la biodiversité. Au contraire, il donnera la possibilité d'une meilleure information sur l'importance des relations entre environnement et développement durable, en dotant les OSC de nouveaux outils pour mener leur mission d'information et de sensibilisation, en particulier sur les questions telles que la lutte contre les feux

de brousse et la divagation des animaux et autres questions de la gestion des terroirs villageois.

X. Dimension genre du programme

Le programme accorde une part importante aux communautés rurales et aux OSC. Les femmes sont dynamiques dans de nombreuses ONG qui comptent par ailleurs de nombreuses organisations féminines. Le programme renforcera les capacités de ces organisations dans leur mission d'éradication de la violence (ex excision, mariage forcé ou précoce, etc.) faite aux femmes, par l'information et la sensibilisation (contenus locaux). Le portail permettra par ailleurs aux Organisations féminines de partager des expériences avec d'autres organisations à travers le monde. De nombreux débats et listes de discussions sur genre et développement sont diffusées sur le Net et les ONG féminines Burkinabé pourront désormais y prendre une part active.

XI. Contexte légal

Le présent DAP constitue un instrument l'accord type d'assistance de base conclu entre le gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Aux fins de l'accord de base, l'agent d'exécution du pays hôte sera l'organe gouvernemental de coopération décrit par ledit accord.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'aient pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de programme.
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du programme, mais liés à l'évolution et à la combinaison des apports déjà convenus ou des augmentations de coûts dues à l'inflation.
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture, l'accroissement dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

Annexes

- Annexe 1. Arbre des problèmes à résoudre
- Annexe 2. Stratégies de solution et logique des interventions
- Annexe 3. Cadre logique des résultats, des ressources et des indicateurs ;
- Annexe 4. Termes de référence du Coordonnateur du programme
- Annexe 5. Calendrier indicatif
- Annexe 6. Esquisse des structures des commissions sectorielles et Agence
- Annexe 7. Documents consultés
- Annexe 8. Conception et mise en place d'une stratégie de e.gouvernement pour le Burkina Faso (Pistes de réflexion)
- Annexe 9. Rapports sectoriels